



# SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU GUIERS ET DE SES AFFLUENTS

## Compte-rendu Assemblée Générale du 28 Février 2012

**N. Réf. : 12.03.19/CV**

L'an deux mille douze, le 28 Février à 20 heures 30, le Conseil Syndical du S.I.A.G.A. s'est réuni pour son Assemblée Générale en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Pont-de-Beauvoisin (Isère), sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Louis MONIN-PICARD, Président.

Madame Isabelle LEGRAS a été élue secrétaire

### **Présents :**

Daniel BATON et Françoise NEGRO (Aoste), Laurent BAILLY et Cyril GIRERD (Avressieux), René LADEVEZE (La Bauche), Pascal MARTIN et Philippe PIONCHON (Belmont-Tramonet), Yves BERTHIER (La Bridoire), Gilbert DOS SANTOS et Jean-Claude JULLIN (Chirens), Gérard BLONDON et Raymond VAGNON (Domessin), Philippe COQUET (Les Echelles) avec pouvoir donné par Bruno STAZIAK, Michel DUMAZOT et Paul GLENAT (Entre-Deux-Guiers), Louis MONIN-PICARD et Christian STOLL (Massieu), Christian GIROUD et Christian MARCOZ (Merlas), Bernard BLONDIN et Gilles PERIER-MUZET (Miribel-les-Echelles), Christian MALJOURNAL et Claude RENAUD-GOUD (Pont-de-Beauvoisin 38), Isabelle LEGRAS (Pont-de-Beauvoisin 73), Mireille PELLETIER (Pressins), André DUVERT (Romagnieu), Sébastien GEUGNOT et Bernard PELLISSIER (St-Albin-de-Vaulserre), Michel PERRIER-ROSSET (Saint-Béron), Jean CATTANEO (St-Christophe-la-Grotte), Roger HERAUD et Jacques PICHON-MARTIN (St-Christophe-sur-Guiers), Robert EYRAUD (St-Franc), Michel BAVUZ (St-Genix-sur-Guiers), Patrice MORTREUIL et Bernard LETORT (St-Geoire-en-Valdaine), Liliane JURASEVIC (Saint-Jean-d'Avelanne), Paul BUISSIÈRE et Jean-Pierre OCCELLI (St-Joseph-de-Rivière), Maxence ORTHLIEB et Raymond FERRIEUX (St-Laurent-du-Pont) avec pouvoir donné par Daniel PERRIN, Michel REYNAUD (St-Martin-de-Vaulserre), Jean-Michel JUGLARET et Jacques RICHEL (St-Pierre-de-Genèbroz), Denis BOUDET-MOLASSE (St-Sulpice-des-Rivoires) avec pouvoir donné par Marcel MOLLIÈRE-SABET, Jean MOLINA (Velanne), Gérard BERTONNET et Louis PERRIN (Voissant)

### **Excusés :**

Marc BÉRTRAND et Dominique VUILLEROT (Attignat-Oncin), Franck DELPHIN (La Bauche), Nicolas GERBELOT-BARILLON (La Bridoire), Jean-Michel FERTIER et Jean SILLON (Corbel), Bruno STAZIAK (Les Echelles) avec pouvoir donné à Philippe COQUET, Anne LENFANT et Daniel PERRIN (Entremont-le-Vieux) avec pouvoir donné à Raymond FERRIEUX, Bruno GUILLOT-LIODIN et Bruno SAGE (Pommiers-La-Placette), Joseph BURFIN (Pont-de-Beauvoisin 73), Florent BERGER (Pressins), Frédéric DEBAUGE et Jean-Marc MURONI (Rochefort), Christian ROSNOBLET (Romagnieu), Daniel BARRAL (Saint-Béron), Alain AMALLER et Laurent GIRAUD (St-Bueil), Eric GRUBY (St-Christophe-la-Grotte), Monique DERUDDER (St-Franc), Daniel POLAUD (St-Genix-sur-Guiers), Denis GAILLOT-DREVON (Saint-Jean-d'Avelanne), Eric BERTHIER et Edouard GENEVE (Saint-Julien-de-Ratz), Alain FOREST (Saint-Martin de Vaulserre), Jean-Paul ROUSSET et Michel VIRARD (St-Pierre-de-Chartreuse), Daniel MOLLARD et Roger BOITON (Saint-Pierre-d'Entremont 38), Jean François GIROUD et Xavier DELAPORTE (Saint-Pierre-d'Entremont 73), Marcel MOLLIÈRE-SABET (Saint-Sulpice-des Rivoires) avec pouvoir donné à Denis BOUDET-MOLASSE, Alain MARTINETTO (Velanne), Paul BERTHIER et Jean-François VOLOSSUK (Verel-de-Montbel)

### **Etaient également présents :**

- Cécile VILLATTE, Chargée de mission
- Didier GIRARD, Technicien de rivière.
- Chantal BOUVIER, Adjointe administrative

M. MONIN-PICARD remercie l'ensemble des délégués de leur présence, fait part des excusés, précise que le quorum est atteint, qu'il a reçu trois délégations de pouvoirs et présente l'ordre du jour :

- Approbation du PV de l'AG du 29/09/2011
- Débat d'orientation budgétaire au Budget Primitif 2012
- Conventions avec la CCLA
- Demande de subvention pour acquisition de terrain
- Etat d'avancement des opérations en cours et du Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette
- Demande de retrait de la commune de Chirens
- Compte-rendu des réunions de bureau
- Divers : dispositif ARRA « Solidarité rivières en crue », projet de ligne ferroviaire Lyon-Turin

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2011

Monsieur Louis MONIN-PICARD demande s'il y a des observations, remarques, questions sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du syndicat.

Le Conseil Syndical approuve à la majorité le procès-verbal de la réunion du 29 Septembre 2011, une abstention et 0 voix contre.

### EXERCICE 2012 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur MONIN-PICARD rappelle et précise les points suivants :

- Un DOB (Débat d'orientation budgétaire) doit être organisé au sein du conseil syndical dans un délai maximum de 2 mois précédant l'examen du budget
- Ce débat doit être l'occasion de présenter à l'ensemble des conseillers syndicaux des données synthétiques sur la situation financière du syndicat et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget
- Le DOB n'est pas sanctionné par un vote
- Un budget se décompose en une section de fonctionnement comprenant les dépenses courantes (frais de personnel, de gestion, financiers, autres charges telles indemnités, amortissements provisions) et les recettes ainsi qu'une section d'investissement liée au patrimoine

Monsieur MONIN-PICARD précise que la situation financière du SIAGA est saine, le syndicat n'est pas endetté ...

- Les seules recettes (excepté les subventions pour des opérations précises) proviennent des contributions des communes membres ce qui nous incite à gérer au plus près nos dépenses et à établir des programmes de travaux pluri-annuels (comme dans le cadre d'un contrat d'objectif ou d'un contrat de rivière) afin de lisser ces contributions sur plusieurs années.
- L'exercice 2012 verra l'inscription des 1ères actions du contrat de bassin

#### Le Débat d'Orientation Budgétaire :

Pour la section de **fonctionnement**, il est proposé d'inscrire les dépenses et recettes suivantes.

DEPENSES	RECETTES
Charges de gestion courante + Frais de personnel (2 nouveaux postes à compter du 01/06/12) + indemnité élus	subventions liées aux postes (solde 2011 + 1 <sup>ers</sup> acomptes 2012)
Dépenses liées aux actions de communication engagées : <ul style="list-style-type: none"><li>• Journal (1 n°)</li><li>• plaquette d'information du public (1 n°)</li></ul>	Subventions correspondantes (solde)
Gestion ripisylve (+ renouées + prélèvements peupliers) : <ul style="list-style-type: none"><li>• programme 2011/12</li><li>• programme 2012/13 (en partie)</li></ul>	Subventions (solde 2010/11 + acomptes 2011/12)
Nouvelles actions du CR : <ul style="list-style-type: none"><li>• autres actions de communication (site internet, matériel animation scolaire, journal, plaquettes, animateurs extérieurs)</li><li>• étude connaissance rejets (A-2-3)</li><li>• étude EBF + état des lieux foncier (B1-1-1)</li><li>• Plan de gestion plages de dépôt + DL/e (B2-2-2)</li><li>• Complément étude géomorpho (C-3-2)</li><li>• Etat initial qualité cours d'eau (C-3-4)</li><li>• Enquête état initial notoriété (C-3-5)</li></ul>	Subventions correspondantes
Participation financière pour l'observatoire des	

BV Chartreuse en partenariat avec PNRC (C-3-3)	
amortissements (charge importante pour le SIAGA qui vient également en recette d'investissement)	
	participations communales + CCLA
	report de l'excédent antérieur
	Quote-part des subventions transférables (amortissement des subventions)

#### Participations communales :

Le besoin de financement prévisionnel du SIAGA pour assurer les actions inscrites au contrat de bassin a été calculé à plus de 340 000 €/an (cf. conseil syndical du 29/09/11). En fonction de la conjoncture économique actuelle, Monsieur MONIN-PICARD indique qu'une réduction du montant des participations pour l'année 2012 est envisagée mais c'est au moment de la confection du budget que nous pourrions caler le montant exact des participations 2012.

Pour la section d'**investissement**, il est proposé d'inscrire les dépenses et recettes suivantes.

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Acquisition et renouvellement de matériel	Subvention AE postes (1 <sup>ère</sup> année)
dépenses liées aux actions déjà engagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• espace scénographique Guiers</li> </ul>	Subventions correspondantes (solde / acomptes)
Travaux d'investissement lié à la ripisylve	Subventions
Nouvelles actions du CR : <ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisition foncière</li> <li>• investigations préalables restauration GM St Laurent (B1-1-3)</li> <li>• investigations préalables restauration Guiers St Genix (B1-1-8)</li> </ul>	Subventions correspondantes
	report de l'excédent antérieur
Quote-part des subventions transférables (amortissement des subventions)	Amortissements (des dépenses d'investissement)

Il est également proposé que la réalisation du dossier DIG + L/eau lié au nouveau programme de gestion de la ripisylve (inscrit au BP 2011 mais non engagé) soit finalement réalisée en interne (Didier GIRARD + stagiaire)

#### Débat :

A la demande d'explication de l'annonce de l'augmentation importante des participations communales en septembre 2011 (69 %), soit 4 mois avant le débat d'orientation budgétaire, Monsieur MONIN-PICARD répond que la simulation avait été faite par SERVICE PUBLIC 2000 (cabinet audit) pour le financement des actions sur 7 ans. Actuellement, le bureau du SIAGA souhaite procéder à un lissage de ces actions. En effet, le contrat est prévu sur 7 ans mais les actions qui seront engagées sur les dernières années se termineront (tant en dépenses que pour les subventions) après la fin du contrat.

## **CONVENTIONS AVEC LA CCLA**

Monsieur BLONDON rappelle que le territoire de la CCLA a intégré le contrat de bassin Guiers – Aiguebelette dont l'animation générale sera assurée par le SIAGA. Il faut donc conventionner avec la CCLA afin de légitimer ce processus.

Ainsi, 2 types de conventions sont proposés :

- convention générale pour légitimer l'animation du contrat par le SIAGA sur les nouvelles communes du lac et solliciter la CCLA pour participer financièrement à cette animation ainsi qu'aux actions communes. NB : il sera proposé de pouvoir redéfinir, si besoin, le montant de cette participation pendant la durée du contrat (réajustement en fonction des frais et du temps passé).
- conventions thématiques pour le financement d'actions spécifiques.

Monsieur BLONDON rappelle que les territoires du Guiers et d'Aiguebelette sont sur le même bassin versant. Le Contrat de bassin permettra d'insuffler plus de 57 millions d'euros sur cette région, sinon RIEN. Il rappelle également que le SIAGA est un interlocuteur très reconnu.

Monsieur DOS SANTOS précise que pour lui c'est bien au bureau syndical de définir le contenu des conventions pour les soumettre ensuite pour validation au conseil syndical.

Il pose également la question de savoir pourquoi les 9 communes de la CCLA n'intègrent elles pas directement le SIAGA. Gérard BLONDON répond qu'historiquement le lac avait porté un contrat (en même temps que le 1<sup>er</sup> contrat de rivière Guiers) et que pour l'instant ils ne sont pas prêts à intégrer notre structure.

**Monsieur MONIN-PICARD propose finalement à l'Assemblée le vote suivant :**

- **autoriser le bureau syndical à préparer une convention générale**
- **autoriser le Président à signer une convention de partenariat pour la réalisation du journal de mars 2012.**

**Ce vote est accepté à la majorité, 2 voix contre et pas d'abstention**

## **DEMANDE DE SUBVENTION ACQUISITION DE TERRAIN**

Philippe COQUET rappelle que le conseil syndical du 29/09/11 a autorisé le Président à engager une négociation foncière en vue de signer un compromis de vente pour l'acquisition des parcelles de terrain sur Entre deux Guiers. Un accord a été trouvé pour acheter l'ensemble de ces parcelles (soit 4,1169 ha) pour 12500 €.

Ces parcelles sont situées dans l'EABF (Espace Alluvial de Bon Fonctionnement) pour lequel le SIAGA s'est engagé à mettre en place une politique foncière (acquisition et/ou conventionnement) pendant la durée du contrat de bassin. C'est une action du contrat pour laquelle on peut bénéficier de subventions.

**Monsieur Louis MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :**

- **de solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau et de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 80 % sur 15 000 € (acquisition + frais divers) et de demander un démarrage anticipé**
- **d'autoriser le Président à signer les différentes pièces nécessaires.**

**Ce vote est accepté à l'unanimité**

## **ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS EN COURS DU CONTRAT DE BASSIN**

### **Gestion de la ripisylve 2010/2011 :**

Didier GIRARD précise que les travaux d'entretien, de revégétalisation de berges et de lutte contre la renouée du japon ont été effectués sur les cours d'eau suivants : Guiers, Guiers Mort, Guiers Vif, Herretang, Ruisseaux de Saint-Christophe, Thiers, Paluel, Ainan, Cozon et Herbetan. Le montant des dépenses s'élève à 156 324 € TTC (dont 151 240 € net de taxes) pour 252 jours de travail effectué par 4 équipes de 6 personnes en insertion (Centre Social, ONF PRODEPARE, ACTY Chantier).

### **Gestion de la ripisylve 2011/2012 :**

Didier GIRARD informe l'assemblée que les travaux du programme 2011/2012 sont en cours (démarrage en novembre 2011 ; arrêt pendant les grands froids). Ils concernent les cours d'eau suivants : Guiers, Guiers Mort, Guiers Vif, Herretang, Ruisseaux de Saint-Christophe, Thiers, Paluel, Ainan et ses affluents, Cozon, Couzon, Morge de Miribel et Morge de Saint-Franc. Le montant estimatif de cette opération est de 120 000 € HT selon la répartition suivante :

Travaux d'entretien de la végétation et des ouvrages	:	72 000 €
Travaux de lutte contre les plantes invasives	:	28 000 €
Travaux de revégétalisation	:	20 000 €

### **Actions d'information du public :**

Gérard BLONDON rappelle que le dernier numéro du journal du SIAGA est paru en Juillet 2010 et que le prochain numéro à paraître en Mars 2012 sera consacré au Contrat de bassin. Ce dernier sera diffusé sur l'ensemble du périmètre du contrat à savoir les communes du SIAGA et de la CCLA.

Deux plaquettes techniques ont été réalisées, l'une en Octobre 2010 portant sur la renouée du japon et l'autre en Avril 2011 portant sur la ripisylve ; une troisième plaquette est en cours de préparation pour diffusion possible en Juin 2012.

### **Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette :**

En 2011 à l'issue des études préalables, différentes réunions de concertation ont été engagées avec l'ensemble des acteurs (réunions techniques et financières, délibérations de l'ensemble des maîtres d'ouvrage, comités de rivière du 04/03/11 et du 04/11/11). Le 29/09/11, le conseil syndical a validé l'inscription des actions sous MO SIAGA ainsi que l'ensemble du contrat (dont il assure l'animation). Ce contrat a ensuite été présenté et validé par le comité de rivière (séance du 04/11/11).

La rédaction du contrat a ainsi été finalisée et il a été déposé pour agrément définitif en décembre 2011.

Depuis cette date, l'instruction administrative est en cours (avis des services de l'Etat). Il sera présenté :

- Le 21 mars 2012 au comité technique régional
- Le 5 avril 2012 au comité de bassin

## **DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CHIRENS**

Monsieur MONIN-PICARD informe l'assemblée que par courrier du 07/12/11, la commune de Chirens nous a transmis sa délibération demandant son retrait du syndicat.

Ce courrier reprend les éléments de leur délibération du 24/10/11 qui :

- charge dans un premier temps Monsieur le Maire de solliciter des explications auprès du SIAGA sur les 2 délibérations prises lors du conseil syndical du 29/09/11 par la procédure de recours gracieux. Il s'agit des délibérations relatives à l'inscription des actions sous MO SIAGA au contrat et à la nouvelle clé de répartition.
- autorise Monsieur Le Maire à engager la commune dans une procédure de retrait du syndicat du fait que sa contribution aux dépenses du syndicat sont de nature à compromettre, de manière essentielle, l'équilibre financier fragile de la commune et du fait du constat de doublons de compétence

L'avis du conseil municipal est que des doublons de compétence existent entre le SIAGA et la CAPV pour ce qui concerne la protection des captages, la qualité de l'eau, le suivi du DOCOB établi pour NATURA 2000 et entre le SIAGA et CG 38 via association AVENIR pour ce qui concerne la protection de l'environnement.

Monsieur MONIN-PICARD précise que le bureau s'est réuni à plusieurs reprises et s'est prononcé contre le retrait de la commune de Chirens.

Madame LEGRAS demande de savoir pourquoi le bureau émettait un avis défavorable. La réponse est que Chirens est une commune en tête de bassin versant et qu'il est primordial de conserver la cohérence globale du bassin versant.

D'autre part, si le retrait de Chirens était accepté, la conséquence serait que sa participation communale serait répartie sur les autres communes du fait que nous avons besoin du financement global.

Monsieur DOS SANTOS, maire de Chirens, indique que pour sa commune il s'agit d'une augmentation inconsiderée et que son budget de fonctionnement ne lui permet pas d'inclure une telle hausse. Il ne remet pas en cause la pertinence du SIAGA mais celui-ci n'apporte rien à sa commune ; c'est pourquoi il demande aux délégués de voter pour le retrait de sa commune.

Monsieur MALJOURNAL répond que le SIAGA est une structure intercommunale qui représente un bassin versant. Toutes les communes adhérentes au SIAGA ont un patrimoine commun : c'est l'eau qui n'a pas de frontière et qui est toujours en mouvement. La goutte d'eau appartient à tous et c'est à tous à s'en occuper.

**Monsieur MONIN-PICARD demande à l'assemblée d'émettre un avis sur la demande de retrait de la commune de Chirens. Le conseil syndical :**  
➤ **émet un avis défavorable au retrait de Chirens**  
**Ce vote est accepté à la majorité, 42 voix contre le retrait, 4 pour et 5 abstentions**

## **COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE BUREAU**

SEANCE DU 05/12/11 (Dossier suivi par Anne LENFANT – Secrétaire de séance) :

- Etat d'avancement de la rédaction du CR2

**Délibération prise** : demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau (50% de 11 000 € TTC) pour les frais liés au contrat de bassin (frais de reprographie, frais liés à l'organisation de la signature officielle...)

- Espace scénographique : avancement du projet et des projets annexes (PER, OT...)
- Commune de Chirens : rappel du contexte et des rencontres antérieures, décision d'attendre un courrier officiel de la commune
- Modification des statuts du SIAGA : décision prise de transmettre les 2 délibérations prises lors AG du 29/09/11 portant modification des statuts aux 42 communes (conformément aux obligations réglementaires) avec un courrier d'accompagnement pour leur demander de délibérer à leur tour
- Divers :
  - o Convention SIAGA / PNRC : projet de convention présenté de nombreuses fois en bureau et en conseil syndical a été finalisé

**Délibération prise** : avis favorable sur la convention et autorisation donner au Président pour la signer

- o Chorolant : demande de la CCCG pour que ces travaux soient pris en charge en MO par le SIAGA avec un financement de la CCCG. Cette demande ne peut être traitée (travaux hors du champ de compétence du SIAGA, la CCCG qui n'a plus la compétence hydraulique ne peut pas verser une participation au SIAGA, le SIAGA peut néanmoins être sollicité par le MO pour assurer une maîtrise d'ouvrage déléguée, reste le problème du marché de MOe avec SOGREAH).

SEANCE DU 23/01/12 (Dossier suivi par Jean-Pierre OCCELLI – Secrétaire de séance) :

- Contrat de bassin Guiers – Aiguebelette :
  - o dépôt du dossier et attente présentation au comité de bassin et comité technique régional
  - o rappel de l'importance du contrat et des missions assurées par le SIAGA
  - o observatoire des BV de chartreuse : le bureau propose de maintenir son aide financière telle que prévu initialement au contrat de bassin
  - o conventions avec CCLA : bureau donne son accord sur le principe de 2 conventions
- Commune de Chirens : une demande officielle de retrait de la commune nous a été adressée. La rencontre avec la commune le 11/01/12 n'a pas permis de modifier la position de la commune. Cette demande sera donc présentée lors prochaine AG.
- Planning : conseils syndicaux (points à aborder) et réunions de bureau préparatoires
- Suivi SIAGA
  - o Suivi financier 2011
  - o Modification des statuts : retour des conseils municipaux après envoi (le 19/12/11) du courrier avec les délibérations portant modifications des statuts du SIAGA
- Divers
  - o Espace scénographique Guiers : état d'avancement des réunions techniques
  - o Acquisition terrain Entre deux Guiers : accord du propriétaire sur le prix, demander aides financières lors prochaine AG
  - o Chorolant : le BE SOGREAH a été missionné par la CCCG afin de poursuivre sa mission de MOe et notamment reprendre le projet
  - o Journal SIAGA : la Région ayant accepté de prolonger la date d'échéance de l'AAS, le bureau décide de s'engager pour la réalisation d'un numéro pour mars
  - o Projet ferroviaire Lyon – Turin : bureau décide de demander à la commission d'enquête d'organiser sur le territoire du contrat une réunion publique d'information

**Aucune délibération n'a été prise.**

SEANCE DU 16/02/12 et 23/02/12 (Dossier suivi par Philippe COQUET – Secrétaire de séance) :

- Réunion préparatoire au conseil syndical du 28/02/12

**Aucune délibération n'a été prise.**

## Divers

### Dispositif « Solidarité rivières en crue »

L'Association Rivière Rhône Alpes, à laquelle le SIAGA adhère depuis de nombreuses années, anime le réseau rhônalpin des acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau. Ainsi, différents services sont proposés aux adhérents : journées techniques d'échanges et de formation sur les thèmes en lien avec l'eau, cahiers techniques, site internet avec forum d'échanges sur divers sujets, partage de connaissances entre gestionnaires (cahier des charges, photos, expérience...).

Elle propose un nouveau service gratuit de mise à disposition de personnel bénévole en cas d'inondation sur le bassin versant. Ce dispositif consiste à mobiliser des adhérents volontaires pour assister les techniciens des bassins versants touchés pour la récolte des informations et la reconnaissance post-crue des points sensibles : inventaire de dégâts, relevé des laisses de crues, recueil de témoignages, photos... Ces volontaires ont un rôle d'observateur et n'interviennent en aucun cas dans la gestion de la crise, ni dans les travaux d'entretien et de restauration.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de conventionner avec l'ARRA après avoir validé le partenariat par délibération.

En signant cette convention, on pourra bénéficier de l'aide des bénévoles du réseau en cas d'évènement hydrologique exceptionnel sur notre territoire. Un kit d'intervention comprenant le matériel nécessaire au travail des bénévoles (décamètres, porte-documents, crayons de papier, fiches techniques, chasubles...). En cas de crue, il suffit de contacter l'association pour avoir la liste des volontaires susceptibles d'intervenir et prendre en charge l'organisation du travail sur place et le bon accueil des volontaires (y compris les frais de repas et de logement).

En contrepartie, nous devons nous engager à mettre à disposition notre personnel volontaire quelques jours par an pour aider d'autres territoires (on peut définir le nombre de salariés et/ou le nombre de jours).

**Monsieur Louis MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :**

- **d'adhérer au dispositif de l'ARRA « Solidarité rivières en crue »**
- **d'autoriser le Président à signer la convention avec l'ARRA**
- **de mettre à disposition le personnel du SIAGA dans la limite de 4 jours par an pour l'ensemble du personnel**

**Ce vote est accepté à l'unanimité**

#### Ligne ferroviaire Lyon –Turin

Le projet de ligne ferroviaire Lyon – Turin, mis actuellement en enquête publique préalable à la DUP, traverse très largement le territoire du bassin versant (de Romagnieu et Aoste à l'ouest à Nances et Aiguebelette à l'est).

Ce projet aura, entre autre, des incidences fortes sur les milieux aquatiques et le SIAGA en tant que gestionnaire de la politique intégrée de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin hydraulique s'implique tout naturellement dans ce projet.

Une réunion publique d'information, organisée par RFF à la demande du syndicat, est prévue le 01/03/12 à 20h à Belmont-Tramonet.

Cette réunion sera l'occasion d'avoir une présentation précise du projet et, tous ensemble, de faire part de nos interrogations et inquiétudes sur cet aménagement.

Le SIAGA pourra être amené à transmettre ces inquiétudes par écrit.

**Le Président du SIAGA  
Louis MONIN-PICARD**